

## **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Séance ordinaire du : 26 septembre 2016

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

Aujourd'hui le vingt-six septembre deux mille seize à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 septembre 2016 (convocation affichée en Mairie en date du 19 septembre 2016) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

#### **PRÉSENTS À LA SÉANCE**

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CÉSARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Sandrine LACAUSSADE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLÉ et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Matthias SWIERZEWSKI, Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Monique MEDEVILLE, Christophe JUSSON, Aurore LAMOTHE, Francis JOVER, Danièle LALEMANT, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Christian FACIONE, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Patricia DUREAU, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

**EXCUSÉS :** Jean-Claude MARSAULT, Virginie JOUVE, Bruno FARÉNIAX, Gilles  
**REPRÉSENTÉS** PENEL, Mélanie BÉNARD,

**SECRÉTAIRE DE :** Nathalie GAUTIER  
**SÉANCE**

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Madame le Maire propose à Madame GAUTIER d'être Secrétaire de séance, laquelle accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Madame Mélanie BENARD à Madame Isabelle MAILLÉ,
- ✓ Monsieur Bruno FARENIAUX à Monsieur Jean-Marie DELUCHE,
- ✓ Monsieur Gilles PENEL à Monsieur Jacques PADIE,
- ✓ Madame Virginie JOUVE à Madame Véronique FERREIRA,
- ✓ Monsieur Jean-Claude MARSAULT à Madame Sylvie CÉSARD-BRUNET.

En préambule après deux mois sans Conseil municipal, Madame le Maire indique que la rentrée à Blanquefort s'est bien déroulée, avec tous les enseignants et animateurs, dans un climat certes différent de celui des années précédentes. Elle indique qu'en raison des événements tragiques de l'été, les consignes de sécurité ont été particulièrement renforcées.

Depuis septembre, Madame le Maire rappelle que la Ville a connu de nombreuses manifestations, comme la « Marmite aux assos » qui a fait le plein. De même, l'inauguration de la Vacherie a été un vrai succès car beaucoup d'habitants de Blanquefort et d'ailleurs, se sont déplacés afin de visiter ce bâtiment et goûter les fromages de Monsieur SARÈS qui continue à les vendre les mercredis, samedis et dimanches. Les journées du patrimoine ont été également bien suivies.

Cette semaine, Madame le Maire explique que l'actualité a concerné le collectif Sherby, installé dans une maison du Conseil Régional située au 79 rue de Linas. Ce collectif travaille sur des questions d'alimentation et de logement. Plusieurs familles, sans logement et en majorité d'origine étrangère, ont vécu avec ce collectif. Le Conseil Régional a demandé un référé auprès du Tribunal Administratif, qui, en octobre 2015, a notifié l'expulsion de ce lieu occupé illégalement. Sur ordre de la Préfecture, les forces de Gendarmerie ont procédé à cette expulsion mardi dernier. Le soir même, il a été proposé un hébergement temporaire à toutes les familles. Une seule famille n'a pas souhaité accepter de relogement. D'après la Préfecture, les personnes expulsées résident toujours dans ces logements temporaires. Les enfants, qui avaient été scolarisés sur la commune conformément à la loi, ont été re-scolarisés dans les 48 heures, à proximité du lieu d'hébergement des familles. Par ailleurs, à l'entrée du Château Dillon, des membres du collectif se sont installés sur un terrain qui appartient à la Région. Madame le Maire précise qu'elle a reçu le collectif Sherby à chaque fois qu'il en a fait la demande, dont la semaine dernière. Elle souligne que cette journée de mardi ne fut pas facile, car une expulsion est un acte violent. Néanmoins, dans un État de droit, les règles doivent être respectées. La Préfecture a mis du temps à appliquer la décision du Tribunal, car Monsieur le Préfet a attendu d'être certain de pouvoir reloger les familles hébergées par le collectif, ce qui a été effectué le soir même. Ainsi, l'État de droit peut être appliqué de manière humaine et intelligente. Elle salue donc ce travail.

### **Adoption du procès-verbal du 27 juin 2016**

*En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

---

Avant de dérouler l'ordre du jour, Madame le Maire indique que, conformément à la loi, il est indispensable d'exposer les rapports d'activités de partenaires, comme Le Carré - Les Colonnes, et le CCAS qui est un établissement public indépendant faisant partie intégrante des services municipaux.

**RAPPORTEUR : Brigitte GUYONNAUD**

**Pour information : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU CCAS**

L'accueil du CCAS se décompose en deux parties : un accueil physique et un accueil téléphonique. En 2015, l'accueil physique a reçu 7 040 personnes contre 5 080 pour l'accueil téléphonique. Les agents d'accueil formés réalisent une primo-évaluation avant d'orienter les personnes en fonction de leur demande. Cette évolution de la fréquentation du CCAS prouve que ce lieu est de mieux en mieux repéré par les Blanquefortais, toute catégorie sociale et tout âge confondus. Par exemple, 1 860 demandes d'interventions ont été comptabilisées à l'accueil physique et 1 300 passages pour les cartes de bus. Les seniors effectuent le plus grand nombre d'appels. Une partie des appels concernent également le logement. Le CCAS est composé de 41 agents au service de la collectivité.

Le Pôle Social intègre une assistante sociale dédiée à la santé et au handicap, car les parcours de vie de certaines personnes sont problématiques. Cette année, il a été constaté une récurrence et une persistance des problèmes liés à l'addiction. En 2015, le domaine du handicap a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les problèmes de santé restent stables. Le maintien à domicile a diminué. Il s'agit d'un lieu où la parole peut s'exprimer et est écoutée avec efficacité, dans le respect de la confidentialité.

L'action la plus importante s'intitule « Cultiver ensemble ». Ainsi, la Mairie a proposé au CCAS des parcelles sur les jardins familiaux en échange d'une action collective qui a été mise en place avec La Passerelle. L'objectif est de manger à coût réduit, de valoriser les savoir-faire et les savoirs-être. En milieu d'année, l'association ADAPEI a rejoint le CCAS dans cette expérience intéressante et toujours en cours.

Le Pôle Social propose également un accompagnement aux bénéficiaires du RSA. Il existe deux types de RSA : le RSA activité pour des personnes qui travaillent, mais dont les revenus sont insuffisants, et le RSA socle. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il a suivi 33 personnes contre 31 au 31 décembre 2015. Les personnes suivies sont à 55 % âgées entre 50 et 64 ans, ce qui met en exergue la difficulté pour les seniors de retrouver du travail. La seconde tranche d'âge représentée est celle des 40-49 ans, puis celle des 26-39 ans.

Concernant l'accompagnement social des personnes âgées retraitées, 35 personnes ont été accueillies dans le cadre du service social. Il s'agit de personnes isolées, ou qui ont été signalées au CCAS par un tiers. La majorité se compose de femmes de 66 à 85 ans. Les sujets principaux concernent la santé et le handicap, puis les problèmes de logement, administratifs ou juridiques, à l'instar des mises sous protection dans le cadre de situation de vulnérabilité.

Le Pôle Logement est un des fleurons du CCAS. Ainsi, sur l'année, 209 foyers ont été accompagnés, en particulier des cellules monoparentales ou des personnes seules dans le desserrement des ménages (départ des enfants, veuvage, divorce, reconstitution familiale). Le service logement essaie de répondre au mieux aux demandes effectuées souvent dans l'urgence. En 2015, la domiciliation est en diminution avec 51 demandes. Par ailleurs, la loi dans le cadre des domiciliations a évolué. Désormais, tous les CCAS sont tenus de procéder à des domiciliations. L'année dernière, le logement temporaire a accueilli deux familles. Suite à l'analyse des besoins sociaux, le Pôle Logement a élaboré la rencontre inter-bailleurs sur les mutations. En effet, les bailleurs de la commune ne pouvaient pas systématiquement répondre à toutes les demandes de mutation qui leur étaient adressées car, jusqu'à présent, ils ne travaillent pas avec les autres organismes. L'ensemble des bailleurs sociaux a accepté de participer à cette rencontre. Ainsi, en 2015, 37 situations ont pu être solutionnées.

Concernant le Pôle Senior, 11 871 repas ont été servis au restaurant Corbeil en 2015, contre 11 566 l'année précédente. Depuis sa création, la fréquentation est en augmentation permanente. Ce service répond donc vraiment à un besoin des séniors de la commune, notamment en raison du coût peu élevé du repas et du maintien du lien social. De plus, un transport gratuit a été mis en place. En août 2015, 178 personnes ont fait appel à ce service pour se rendre au restaurant de Corbeil. Durant l'année 2015, un travail a été mené sur l'élaboration d'une Charte du bien manger ensemble au restaurant de Corbeil. Les sessions de travail ont réuni 16 à 35 personnes afin d'aborder plusieurs sujets comme la réservation, la facturation effectuée directement par le fermier qui sert les repas, l'organisation du service, l'animation, la convivialité et le transport. En 2016, cette Charte a été signée par tous les bénéficiaires du restaurant, en présence de Madame le Maire. Depuis, l'atmosphère du restaurant s'est fortement améliorée.

Enfin, le Service pour l'Emploi a, par exemple, encouragé la pérennisation de l'atelier de Cuisine Nomade évoquée lors des derniers Conseils municipaux. Il s'agit d'une couveuse d'entreprises qui accompagne les créateurs d'emploi dans le cadre d'une restauration rapide et de qualité. Trois lieux ont été retenus : le restaurant d'application de la Rue de la République, Otélia et le bus qui sera aménagé. La deuxième édition de « Toque de rues » s'est également déroulée sous la forme d'ateliers durant une journée avec les anciens stagiaires de l'atelier de Cuisine Nomade. Devant ce succès, cette expérience sera renouvelée au printemps 2017.

Le Plan Local d'Insertion et d'Emploi (PLIE) est également une autre composante du Service Emploi. Il vise à un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi blanquefortais vers un emploi durable. Il est porté par le CCAS. En 2015, 40 personnes ont intégré ce dispositif et 100 personnes ont été suivies, dont 70 % de femmes, 41 % de bénéficiaires du RSA et 59 % de demandeurs d'emploi de plus de douze mois. L'accent a été mis sur les demandeurs d'emploi séniors à partir de 45 ans. D'autres projets transverses ont également été instaurés comme les « Petits déj' de l'entreprise ». Le principe est de proposer des rencontres dans la salle du Conseil municipal entre les entreprises, Pôle Emploi, l'ADSI et la Mission locale Technowest. Cette manifestation fut un succès avec 25 entreprises présentes. Le prochain « Petit dej' » se déroulera le 11 octobre sur le thème du recrutement. Les entreprises ont d'ores et déjà été invitées à participer.

Le Conseil Municipal remercie le CCAS de son implication et de son professionnalisme dans la prise en charge de tous les Blanquefortais.

Madame le Maire remercie également le CCAS et l'ensemble des élus du Conseil d'Administration du CCAS car les projets sont aussi développés avec les élus. Elle souligne que, pour une ville de 15 500 habitants, ce choix de professionnalisation est intéressant.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Brigitte GUYONNAUD ajoute que les administrateurs du CCAS sont présents et fidèles. Elle souhaite également les remercier. Elle indique que le rapport d'activité complet est à la disposition des élus s'ils le souhaitent.

*L'assemblée prend acte de ce rapport d'activité.*

### **RAPPORTEUR : Michel BRET**

#### **Pour information : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE L'EPCC LE CARRÉ-LES COLONNES**

Ce rapport de l'Établissement Public de Coopération Culturelle entre la Ville de Saint-Médard et la Ville de Blanquefort est récurrent. Il a été présenté lors du dernier Conseil d'Administration et voté à l'unanimité le 7 juillet 2016. Ce rapport, de plus de 50 pages, retrace l'ensemble des activités développées par Le Carré - Les Colonnes sur les deux communes. Par exemple, il propose un bilan de « l'Échappée Belle 2015 » qui a réuni environ 11 000 personnes. Cette édition avait pour particularité une programmation évoluant de 6 à 5 jours en raison de la réforme des rythmes scolaires et du mercredi. L'inauguration fut un énorme succès.

Par ailleurs, Le Carré - Les Colonnes aide à la création de spectacles vivants, en accueillant la compagnie « la Petite Fabrique », résidente à Blanquefort. Il propose aussi des médiations culturelles pour les établissements scolaires (collèges et lycées des deux communes) afin de sensibiliser ce public à l'éveil artistique et culturel.

A ce jour, 1 000 personnes se sont abonnées pour la prochaine saison. L'année dernière, 10 000 places avaient été vendues. L'équipe travaille sur la programmation du festival 2017 qui devrait être prête en décembre prochain. Cette année, plusieurs spectacles se dérouleront à la Vacherie. Le nouveau Festival des Arts de Bordeaux (FAB) est la fusion d'un festival de Saint-Médard intitulé « Des souris et des Hommes » avec la Ville de Bordeaux. Ce nouveau festival sera inauguré ce samedi à Saint-Médard.

Par ailleurs, la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique a rendu un avis favorable le 17 août dernier afin de développer le complexe du Pian-Médoc qui s'agrandirait de 6 à 10 salles. Suite à cette décision, la Ville de Blanquefort a pris l'initiative de déposer un recours gracieux auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique. Ce recours gracieux a été signé par quatre autres collectivités locales : Lesparre, Pauillac, Eysines et Saint-Médard, estimant cette décision injuste car mettant en difficulté le cinéma de proximité de Blanquefort et des communes avoisinantes.

Dans les années à venir, le rapport de l'EPCC ne sera plus présenté par l'établissement public. Le CA a validé l'élaboration de rapport par saison (de septembre à septembre), même si le budget restera en année civile.

Le prochain spectacle intitulé « Tout ce que je sais du blé » se déroulera du 14 au 20 octobre à la Vacherie avec une compagnie polonaise et italienne. Une dégustation sera également proposée.

Le Carré - Les Colonnes remercie les élus présents aux différents CA.

Madame le Maire confirme que les rapports en année civile sont parfois difficiles à suivre. Elle souligne que, dans le cadre de l'évolution artistique du Carré-Les Colonnes, des séries ont été développées et rencontrent le succès. Elle ajoute que 31 % des spectateurs se déplacent dans le cadre d'une sortie scolaire. Ainsi, elle se félicite de la réussite du vœu formulé par les membres du CA de renforcer les liens entre le spectacle vivant de proximité et les établissements scolaires. Elle explique également que le recours gracieux concernant le cinéma est important afin d'affirmer politiquement l'attachement des Blanquefortais au cinéma de proximité. L'extension du multiplexe prévoit en effet une augmentation du nombre de salles et une programmation Art et Essai qui ferait concurrence au cinéma local. Elle précise qu'il est possible que cette programmation ne soit pas effective à l'issue de l'extension. Toutefois, ce recours permettrait de respecter la présence d'un cinéma commercial et d'un cinéma de proximité.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*L'assemblée prend acte de ce rapport d'activité.*

### **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

### **Affaire n° 16-079 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE À DÉMISSION**

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Louis GARNIER a souhaité démissionner du Conseil municipal. Madame le Maire a donc le plaisir d'accueillir et d'installer officiellement Monsieur Louis VERGNEAUD en tant que conseiller municipal.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Louis VERGNEAUD remercie les élus de leur accueil et de l'honneur qui lui ai fait de participer à la vie de Blanquefort. Il indique qu'il est né à Peybois soixante-dix ans auparavant, à l'époque où Blanquefort ne comptait que 3 000 habitants et où Peybois n'avait qu'une vingtaine de foyers. Il se félicite aujourd'hui de faire partie d'une ville intégrée à Bordeaux Métropole, jouissant d'un prestige international, tant par le biais de ses entreprises que par le lycée agricole et le Château Dillon. Il rappelle que l'école d'agriculture a été créée dans les années 1920 par Monsieur Laurent GRIMAL, un membre de sa famille.

- Patricia DUREAU souhaite une belle réussite professionnelle à Monsieur Louis GARNIER. Elle indique qu'il a été son compagnon de route en 2014. Elle souligne son intégrité et le respect qu'il manifeste pour les personnes qui ne portent pas les mêmes convictions que lui. Elle précise que ces qualités sont rares en politique.

- Au nom de Monsieur Louis GARNIER, Luc SIBRAC explique qu'il a apprécié cette aventure municipale. Il se dit ravi d'accueillir Louis VERGNEAUD. Il souligne que ce départ n'est pas lié à un découragement, mais à une obligation professionnelle. Il rappelle que son poste précédent lui imposait déjà des déplacements réguliers. Cette fois, il sera absent toute la semaine. Il indique que cette situation est regrettable, car elle bloque les personnes qui souhaitent s'investir dans la vie locale, quels que soient les sensibilités et les idéaux.

- Madame le Maire rappelle également, qu'en dépit des propos négatifs sur les « Politiques », il existe 36 000 communes et 36 000 Conseils municipaux en France, regroupant un grand nombre de personnes qui ont choisi de s'investir dans un engagement citoyen. Elle comprend que mêler cet engagement avec les activités professionnelles prend du temps et n'apporte pas la gloire. De plus, elle souligne que les hommes et les femmes politiques ne tombent pas du ciel, mais qu'ils font le choix de s'engager.

Madame le Maire indique que les prochaines délibérations permettront d'installer Monsieur Louis VERGNEAUD dans les différentes commissions.

### **RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

### **Affaire n° 16-080 : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CAO ET LA CCSPL SUITE À DÉMISSION**

Il est proposé à Monsieur Louis VERGNEAUD de siéger dans la Commission d'Appels d'Offres et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

**Affaire n° 16-081 : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU SIVOM SUITE À DÉMISSION**

Conformément aux statuts du SIVOM et suite à la démission de Monsieur Louis GARNIER, un poste est proposé au scrutin.

Madame Le Maire demande si des candidats souhaitent se présenter.  
Monsieur Louis VERGNEAUD est candidat.

- oOo -

*M. Louis VERGNEAUD est élu à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CESARD-BRUNET**

**Affaire n° 16-082 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2016**

La décision modificative a pour objectif d'ajuster les prévisions budgétaires élaborées lors du budget primitif. Sur cette décision, la section de fonctionnement s'équilibre à zéro euro, en dépenses comme en recettes. La section d'investissement indique des dépenses supplémentaires évaluées à hauteur de 143 930,01 euros. L'ajustement des crédits de paiement de la Vacherie s'élève à 80 000 euros. En effet, les travaux de 2016 ont été menés plus rapidement que prévus. La fin des marchés sera soldée en 2017. Le coût de l'opération Vacherie reste inchangé. Le montant de l'autorisation de programme est identique, mais les crédits de paiement envisagés sur 2016 ont été dépassés. Il convient donc d'abonder 80 000 euros. Il restera ensuite un solde sur 2017.

Par ailleurs, d'autres dépenses sont plus imprévisibles, comme un changement de bêche sur un terrain, les réparations très onéreuses des pièces d'un ascenseur, l'achat de matériel pour les écoles à la demande des enseignants et l'optimisation des réseaux informatiques dans les écoles et dans l'école de musique.

Le budget primitif a été voté en suréquilibre. De ce fait, il n'est pas nécessaire d'équilibrer les dépenses par une nouvelle recette d'investissement. Après ce vote, le suréquilibre de la section d'investissement se portera donc à 20 381 655, 93 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, C. FACIONE, L. VERGNEAUD et V. CARPENTIER).*

**RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

### **Affaire n° 16-083 : CESSION DU BIEN IMMOBILIER BY 168**

Cette délibération a pour but d'autoriser Madame le Maire à signer des actes de vente de la parcelle sise 20 rue Georges Mandel à Blanquefort. Elle est occupée par un locataire, Monsieur PACIFICI, un agent municipal. Cette parcelle mesure 817 m<sup>2</sup> pour 98 m<sup>2</sup> de surface bâtie utile. Le prix fixé par les Domaines est de 201 000 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 16-084 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES »**

Le marché d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre, la Ville a lancé une procédure d'appels d'offres en intégrant le CCAS. La Ville a confié l'analyse technique des offres au cabinet spécialisé Protectas. Ses conclusions ont été présentées en commission. Après analyse des critères, il propose de retenir la SMACL et soumet sa préconisation au vote du Conseil municipal. Pour l'année 2017, le montant de la cotisation diminue de 35 % pour la Ville. Les franchises ont également été renégociées à la baisse.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

### **RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

#### **Affaire n° 16-085 : CRÉATION D'UN OSSUAIRE MUNICIPAL AU SEIN DU CIMETIÈRE DE BLANQUEFORT**

La loi oblige les communes à conserver de façon perpétuelle les restes des corps inhumés dans le champ commun ou dans des sépultures abandonnées. L'ossuaire actuel sera prochainement complet. La délibération propose l'ouverture d'un second ossuaire dans un caveau appartenant à la commune, situé dans l'ancien cimetière.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

### **RAPPORTEUR : Madame le MAIRE**

#### **Affaire n° 16-086 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE DU BOURG - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONCOURS**

Il a été décidé de mener des travaux sur l'école du bourg dont le bâtiment est particulièrement ancien. Durant un an, une programmiste a rencontré les enseignants, les parents d'élèves, les animateurs et les élus afin de travailler sur le projet politique. Il s'agit d'élaborer un beau bâtiment dans le respect de l'évolution de la pédagogie. En effet, durant les heures de cours dispensées aux élèves, l'Éducation Nationale demande de la pédagogie frontale et des travaux de groupe par projet. Afin de faciliter ce travail pédagogique, il est nécessaire de penser les salles en fonction des différents types de pédagogie effectués durant l'année. De plus, au XXIème siècle, les supports numériques sont nécessaires.

Par ailleurs, l'école est ouverte de 7 heures à 19 heures. Cette grande amplitude horaire offre du temps pour les activités périscolaires qui doivent aussi être prises en compte dans l'élaboration du bâtiment.

Enfin, l'exigence est élevée concernant la consommation énergétique du bâtiment.

La programmiste a donc déterminé un programme afin de définir le nombre de salles de classe, la superficie nécessaire pour les temps scolaires et périscolaires et leur positionnement les unes par rapport aux autres. Par exemple, la disposition de la bibliothèque est importante afin de donner le goût de lire aux enfants.

A l'issue de ce programme, une procédure de concours a été lancée avec un jury *ad hoc* composé d'élus et d'experts. Parmi les 79 projets reçus, trois candidats ont été retenus. Ils ont donc reçu le cahier des charges réalisé avec la programmiste. Il leur a été demandé d'envoyer des esquisses et un chiffrage. L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à environ 3 100 000 euros HT. L'autorisation de programme est de 5 millions d'euros. Le jury a classé ces trois propositions.

La délibération consiste à attribuer la maîtrise d'œuvre de l'école du bourg à l'équipe TEISSEIRE & TOUTON SARL, lauréate de ce concours. Un visuel a été présenté uniquement aux membres du jury. Une réunion entre cette équipe et l'école du bourg sera programmée immédiatement après les vacances de la Toussaint afin d'entrer dans les détails.

*Madame le Maire présente quelques esquisses du projet.*

Les esquisses détaillent la disposition des salles, des bureaux, de l'espace bibliothèque incluant

un jardin de lecture, la cour, la salle de restauration et le préau. Elle rappelle que la procédure de concours est très encadrée juridiquement. Par conséquent, les esquisses présentées lors du concours ne peuvent pas être complètement transformées lors de la réalisation finale, même si elles doivent répondre aussi aux aménagements souhaités par le jury, comme la prise au vent, la circulation des enfants, la restauration ou les matériaux utilisés.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC remercie Madame le Maire d'avoir associé son équipe au jury du concours. Il demande si un membre de son équipe pourrait être associé aux différentes réunions préparatoires sur ce projet. Par ailleurs, il rappelle que deux possibilités ont été évoquées lors des travaux : soit le transfert des élèves dans le local du CESI, soit le maintien des élèves dans l'école avec un allongement de la durée des travaux. Il s'enquiert de la situation du CESI et des projets immobiliers envisagés pour ce bâtiment à l'issue des deux années de travaux de l'école du bourg. En effet, il rappelle que le bâtiment du CESI appartient à la Mairie. Il souhaite également connaître les projets pour la Passerelle dont les locaux sont actuellement situés dans l'école du bourg.

- Madame le Maire accepte d'associer le groupe aux prochaines réunions. Elle confirme que les deux options ont été envisagées pour les travaux. Si les enfants sont placés dans des algécos, la durée des travaux sera de quatre ans. Cette situation n'est pas sereine. Elle maintient préférer la solution du bâtiment du CESI qui n'a pas manifesté son souhait de rester dans ces lieux. Elle n'a pas eu de contact avec le Directeur du CESI depuis le dernier Conseil municipal. Elle précise que l'école du bourg ne sera pas terminée dans deux ans, mais en 2019 car le début des travaux est prévu pour la rentrée 2017. Elle souligne que, dans l'immédiat, il importe de réussir le déménagement de l'école du bourg dans le bâtiment du CESI afin que les deux années d'enseignement puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Madame le Maire indique qu'elle se rendra à la Passerelle le 27 septembre 2016, à l'occasion des dix ans de cette structure. Elle annoncera alors qu'elle a trouvé un lieu, appartenant à Bordeaux Métropole, en centre-ville, qui pourra accueillir la Passerelle. Lors de l'Assemblée Générale de cette association, elle avait précisé qu'il était nécessaire que La Passerelle reste dans ce secteur. Elle indique qu'elle ne pouvait en informer le Conseil municipal auparavant car elle ne disposait pas alors de la réponse de Bordeaux Métropole.

- Luc SIBRAC s'enquiert des coûts de mise aux normes du bâtiment du CESI. Il indique qu'il patientera une nuit supplémentaire avant de connaître avec précision le lieu choisi pour la Passerelle.

- Madame le Maire souligne qu'elle préfère garder la primeur de l'annonce pour les membres de la Passerelle. Par ailleurs, elle indique que les coûts de mise aux normes ne seront pas élevés, car le CESI est un bâtiment d'enseignement. De plus, les élèves qui seront hébergés ne sont pas des maternelles. La seule mise aux normes importante concerne la partie restauration. En effet, les repas sont fournis par la cuisine centrale de Blanquefort. Ils doivent ensuite être réchauffés, ce qui n'est pas possible actuellement. Des demandes de devis ont été envoyés par les services

techniques pour le chiffrage de la restauration. Madame le Maire indique qu'elle ne dispose pas encore du montant des travaux. Elle indique que la programmiste avait évalué à environ 800 000 euros le montant des travaux sur quatre ans si l'école était maintenue dans ses locaux actuels. Le coût du CESI devrait être très inférieur.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

### **RAPPORTEUR : Patrick BLANC**

#### **Affaire n° 16-087 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CO31 CAYCHAC OUEST**

Cette délibération a pour objectif de demander à Bordeaux Métropole la préemption de la parcelle CO31 située à Caychac, à l'angle de la rue de Bigorre et de la rue Edmond Blanc. La superficie de cette parcelle est de 311 m<sup>2</sup>. Elle est évaluée à 78 000 euros par le service des Domaines.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour et 6 contre (L. SIBRAC, F. CASTAING, N. GAUTIER, C. FACIONE, L. VERGNEAUD et V. CARPENTIER).*

### **RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

#### **Affaire n° 16-088 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION LES « INCORRUPTIBLES »**

La Ville propose d'adhérer à l'association « Les Incorruptibles » qui a pour objectif de développer l'appétence des jeunes générations à la lecture, et ce, dès la maternelle. Le but est de proposer un travail partenarial avec les écoles déjà adhérentes, en intégrant les services de la Ville associés à cette ambition, notamment l'animation et la médiathèque. Cette association, agréée par l'Éducation Nationale, propose, entre autres, un prix littéraire auquel participent plus de 400 000 jeunes par an. D'autres animations pourront être déclinées telles que des outils de lecture, des jeux, un forum, mais aussi des correspondances et des rencontres avec les auteurs, et même la possibilité de créer une œuvre. L'adhésion s'élève à 27 euros.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Elle souligne l'intérêt de faire le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 16-089 : CONVENTION PARTENARIAT AVEC « PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE À L'ÉCOLE » ASSOCIATION « COUP DE POUCE » POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE D'AIDE À LA LECTURE**

Il s'agit de valoriser le travail partenarial mené en dehors des temps d'enseignement. Cette délibération propose donc le renouvellement de la convention avec l'association « Coup de pouce ». Ce dispositif permet d'accompagner, sur des ateliers, des enfants en classe de CP, sur préconisation des enseignants et avec le plein accord des parents. Ainsi, les parents sont associés à la démarche. L'évaluation annuelle confirme le succès de cette démarche, à tous les niveaux, que ce soit pour les agents de la Ville, les enfants ou les équipes enseignantes. La Ville a à cœur de participer au financement de ce projet mené en partenariat avec les équipes enseignantes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Patricia DUREAU rappelle qu'elle participe à ce programme. Si les parents et les enfants sont inquiets en début d'année, elle constate que les enfants sont très épanouis à l'issue de l'année. Elle salue cette belle initiative qu'elle souhaiterait voir se développer dans les autres écoles de la Ville. Elle se félicite du bonheur sur le visage de ces enfants.

- Sylvie CÉSARD-BRUNET remercie Patricia DUREAU de cette intervention. Elle ajoute que l'objectif n'est pas de restreindre le nombre d'enfants à une seule école. Toutefois, afin que ce projet fonctionne, la pleine participation de chacun est nécessaire. Les autres écoles n'en n'ont pas encore formulé la demande. Elle reste ouverte à d'éventuelles demandes si besoin.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Matthias SWIERZEWSKI**

**Affaire n° 16-090 : RÉVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

La Ville est liée par une convention à la CAF qui vient de réviser ses normes. La délibération permettra de continuer à percevoir la prestation de service unique et d'être en conformité avec ces nouvelles normes.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 16-091 : REVALORISATION SALARIALE DES AGENTS EN CONTRATS AIDÉS**

Chaque année, une revalorisation salariale des agents en contrats aidés est proposée, car ils participent à la bonne gestion et au bien-vivre dans Blanquefort. La délibération propose une somme versée en une seule fois, en novembre, aux agents détenteurs d'un contrat de plus de 30 heures ou de moins de trente heures.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

**RAPPORTEUR : Sylvie CÉSARD-BRUNET**

**Affaire n° 16-092 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de favoriser le déroulement de la carrière des agents, il est nécessaire de créer, dans le tableau des effectifs, un grade correspondant à celui obtenu par l'agent. Deux grades doivent donc être créés : un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM principal) et un poste de rédacteur principal.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à l'unanimité des 33 voix.*

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 45. Le prochain Conseil municipal se déroulera le 28 novembre 2016.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.